



Versement 1473 W 1-43

Identification :

Intitulé/ Analyse : Rôles émis pour les secteurs de Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine et Troyes.

Dates extrêmes : 1975 ~ 1983

Importance matérielle : 5,40 ml

Contexte :

Services producteurs : Recette-perceptions de Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine et Troyes.

Service versant : Trésorerie Principale Troyes 14 Juillet

N° d'entrée du versement : 55955

Date d'entrée du versement : 30/09/2008

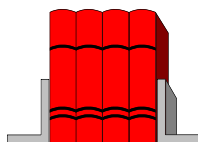
Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : 01/01/2001

Fin communicabilité : 01/01/2009

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : octobre 2008



Présentation

Présentation du service versant (si différent du producteur)

Le réseau du Trésor public recouvre les impôts directs émis par voie de rôle (impôt sur le revenu et impôts directs locaux pour l'essentiel), les recettes non fiscales de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics locaux ainsi que toutes les catégories d'amendes et la redevance de l'audiovisuel.

L'implantation des trésoreries, en général au chef lieu de canton, s'adapte aux évolutions locales et en particulier au développement de l'intercommunalité. En milieu urbain, la plupart des trésoreries sont spécialisées dans l'exercice de l'une des deux grandes missions du Trésor public, le recouvrement des impôts ou la gestion du secteur public local. En fonction de ses enjeux financiers et de son volume d'activité, une trésorerie peut être trésorerie principale, recette-perception ou perception.

La trésorerie principale de Troyes 14 Juillet collecte les rôles d'impôts auprès des recette-perceptions de Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine et Troyes pour les communes de : Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney-près-Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Laines-aux-Bois, Lavau, Le Pavillon-Sainte-Julie, Les Noës-près-Troyes, Macey, Montgueux, Mergey, Payns, Pont-Sainte-Marie, Rosières, Saint-André-les-Vergers, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Germain, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Maure, Saint-Lyé, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine, Torvilliers, Troyes, Vailly, Villacerf, Villechétif, Villeloup.

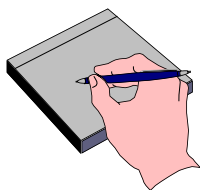
Présentation du contenu du versement

Tris et éliminations pratiqués

Les rôles d'impôts font l'objet d'un tri : ne sont conservés que les rôles d'impôts dressés les années de recensement de population. Ce versement présente les rôles d'impôts collectés par les recette-perceptions de Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine et Troyes et versés par la Trésorerie Principale de Troyes 14 Juillet pour les années 1975 et 1982.

Mode(s) de classement adopté(s)

Le mode de classement est celui adopté par le service à partir de sa pratique administrative. On trouvera les différents types de rôles d'impôts classés par secteur de perception et par année.



ANNEXES

Glossaire :

Mise en recouvrement

La date de mise en recouvrement des rôles est fixée par l'autorité compétente pour les homologuer. Elle fixe le délai au-delà duquel les sommes dues supporteront la majoration de 10%. Cette date est indiquée sur le rôle ainsi que sur les avis d'imposition délivrés aux contribuables.

Taxe d'habitation

La taxe d'habitation est établie annuellement, en fonction de la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée pour le compte de la commune, du groupement de communes auquel elle appartient éventuellement et du département où se situe l'habitation. Elle contribue ainsi au financement des services rendus aux habitants, des équipements collectifs...

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le budget des communes, intercommunalités, départements et régions, est financé en partie par la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui contribue ainsi au développement des équipements collectifs et des services proposés.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les propriétés non bâties de toute nature situées en France sont imposables à la taxe foncière.

Le produit de cette taxe revient aux collectivités locales (communes et établissements publics de coopération intercommunale, départements et régions). Elle sert à financer, en partie, leur budget.

Rôles

Titres en vertu desquels les services du Trésor (Comptabilité publique) effectuent et poursuivent le recouvrement de l'impôt. Il s'agit d'une liste des contribuables passibles de l'impôt comportant notamment pour chacun d'eux la base d'imposition, la nature des contributions et taxes, le taux d'imposition et le montant des cotisations, avec le total par article. Cette liste est dressée par le directeur des services fiscaux au vu des éléments fournis par les services d'assiette.

Les rôles généraux « primitifs » sont les rôles qui permettent de recouvrer au profit des collectivités pour lesquelles ils sont établis les produits que celles-ci ont décidé de percevoir lors du vote de leur budget au titre d'une année donnée.

Les rôles généraux « complémentaires », portant sur une ou plusieurs taxes principales ou taxes annexes, peuvent être émis, comme les rôles généraux primitifs, jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de l'imposition.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 pose comme principe le droit de toute personne à l'information (article 1) et par conséquent, le droit d'obtenir communication des documents détenus par une administration sous réserve que leur consultation ne porte pas atteinte à l'un des secrets protégés par la loi.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 15 juillet 2008 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n° 2008-696 sur les archives, les rôles d'impôts sont communicables à l'expiration d'un délai de 25 ans.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-7	Rôles émis en 1975 pour le secteur de Pont-Sainte-Marie.	
8- 15	Rôles émis en 1982 pour le secteur de Pont-Sainte-Marie.	
16- 25	Rôles émis en 1982 pour le secteur de Sainte-Savine.	
26-36	Rôles émis en 1975 pour le secteur de Troyes.	
37-43	Rôles émis en 1982 pour le secteur de Troyes.	

1473 W 1 - 43 ROLES EMIS POUR LES SECTEURS DE PONT-SAINT-MARIE, SAINT-SAIVINE ET TROYES.

1473 W 1 - 7 Rôles émis en 1975 pour le secteur de Pont-Sainte-Marie

1975 - 1975

1473 W 1	Rôles de la taxe d'habitation, de la contribution des patentes et des taxes assimilées incorporées.	1975 - 1975
1473 W 2	Rôles de la taxe d'habitation, des taxes assimilées, de la taxe pour frais de chambre de métiers.	1975 - 1975
1473 W 3	Rôle de l'impôt sur le revenu, numéros de rôles 13, 16, 21, 26, 36, 41, 51, 54, 56.	1975 - 1975
1473 W 4	Majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu au titre de l'année 1973.	1975 - 1975

1473 W 5 - 7 Rôle des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

1975 - 1975

1473 W 5	Communes de Saint-Sulpice, Creney-près-Troyes, La Chapelle-Saint-Luc.	1975 - 1975
----------	---	-------------

1473 W 6 Communes de Lavau, Mergey, Payns, Pont-Sainte-Marie, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Lyé.
1975 - 1975

1473 W 7 Communes de Sainte-Maure, Vailly, Villacerf, Villechétif.
1975 - 1975

1473 W 8 - 12 Rôles émis en 1982 secteur Pont-Sainte-Marie.

1982 - 1982

1473 W 8 Rôle de l'impôt sur les sociétés.
1982 - 1982

1473 W 9 Majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, des taxes accessoires et droits divers, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle.
1982 - 1982

1473 W 10 Rôle général de la taxe professionnelle.
1982 - 1982

1473 W 11 - 12 Rôle des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

1982 - 1982

1473 W 11 Communes de Barberey-Saint-Sulpice, La Chapelle-Saint-Luc, Creney-près-Troyes, Lavau, Mergey, Payns.
1982 - 1982

1473 W 12 Communes de Pont-Sainte-Marie, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Lyé, Saint-Parres-aux-Tertres, Vailly, Villacerf, Villechétif.
1982 - 1982

1473 W 13 Rôle de l'impôt sur le revenu, numéros de rôles 11, 13, 16, 21, 26, 36, 41, 46, 51, 56.
1982 - 1982

1473 W 14 - 15 Rôles de la taxe d'habitation et des taxes additionnelles incorporées.

1982 - 1982

1473 W 14 Communes de Barberey, La Chapelle-Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie.

1982 - 1982

1473 W 15 Communes de Saint-Lyé et Saint-Parres-aux-Tertres.

1982 - 1982

1473 W 16 - 25 Rôles émis en 1982 secteur Sainte-Savine.

1982 - 1982

1473 W 16 - 18 Rôle des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

1982 - 1982

1473 W 16 Communes de Laines-aux-Bois, La Rivière-de-Corps, Le Pavillon-Sainte-Julie, Les Noës-près-Troyes, Macey, Montgueux.

1982 - 1982

1473 W 17 Communes de Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain.

1982 - 1982

1473 W 18 Communes de Sainte-Savine, Torvilliers.

1982 - 1982

1473 W 19 - 20 Rôles de la taxe d'habitation et des taxes additionnelles incorporées.

1982 - 1982

1473 W 19 Communes de Laines-aux-Bois, Macey, Montgueux, Les Noës-près-Troyes, Le Pavillon-Sainte-Julie, La Rivière-de-Corps, Saint-Germain, Torvilliers, Villeloup, Saint-André-les-Vergers.

1982 - 1982

1473 W 20 Commune de Sainte-Savine.

1982 - 1982

1473 W 21 Rôle général de la taxe professionnelle, communes de Laines-aux-Bois, Les Noës-près-Troyes, La Rivière-de-Corps, Macey, Montgueux, Le Pavillon-Sainte-Julie, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Sainte-Savine, Torvilliers, Villeloup.

1982 - 1982

1473 W 22 - 23 Rôle de l'impôt sur le revenu.

1982 - 1982

1473 W 22 Numéros de rôles 11, 13, 16.

1982 - 1982

1473 W 23 Numéros de rôles 21, 26, 36, 41, 46, 51, 56.
1982 - 1982

1473 W 24 Majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu
établie au 15/06/1982, 08/09/1982, 15/09/1982,
15/10/1982, 15/11/1982, 15/02/1983, 15/03/1983.
1982 - 1983

1473 W 25 Majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés,
établie au 15/05/1982, 15/07/1982, 15/08/1982,
15/01/1983.
1982 - 1983

1473 W 26 - 36 Rôles émis en 1975 secteur Troyes.
--

1975 - 1975

**1473 W 26 - 28 Rôles de la taxe d'habitation et des taxes assimilées,
de la taxe pour frais de chambres de métiers.**

1975 - 1975

1473 W 26 Numéros de perceptions 501, 502.
1975 - 1975

1473 W 27 Numéros de perceptions 503, 504.
1975 - 1975

1473 W 28 Numéros de perceptions 511, 512.
1975 - 1975

1473 W 29 Registre des patentes de la taxe professionnelle.
1975 - 1975

**1473 W 30 - 31 Rôle des taxes foncières sur les propriétés bâties et
non bâties.**

1975 - 1975

1473 W 30 Numéros 1-4.
1975 - 1975

1473 W 31 Numéros 6-11.
1975 - 1975

1473 W 32 - 35 Rôle de l'impôt sur le revenu.

1975 - 1975

1473 W 32 Numéros de rôles 46, 49, 51, 54, 56, 59.
1975 - 1975

1473 W 33	Numéro de rôle 13.	1975 - 1975
1473 W 34	Numéro de rôle 16.	1975 - 1975
1473 W 35	Numéros de rôles 21, 26, 36, 41.	1975 - 1975
1473 W 36	Rôles de l'impôt sur le revenu, des taxes accessoires et droits divers.	1975 - 1975

1473 W 37 - 43 Rôles émis en 1982 secteur Troyes.
--

1982 - 1982

1473 W 37 - 38 Rôles de la taxe d'habitation et des taxes additionnelles incorporées.

1982 - 1982

1473 W 37	Numéros de perceptions 501, 502, 512.	1982 - 1982
1473 W 38	Numéros de perceptions 503, 504, 511.	1982 - 1982

1473 W 39 - 40 Rôle des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

1982 - 1982

1473 W 39	Numéros de registres 2 à 8.	1982 - 1982
1473 W 40	Numéros de registres 9 à 12.	1982 - 1982
1473 W 41	Rôle de la taxe professionnelle.	1982 - 1982

1473 W 42 - 43 Rôle de l'impôt sur le revenu.

1982 - 1982

1473 W 42	Numéros de rôles 11, 13.	1982 - 1982
-----------	--------------------------	-------------

1473 W 43 Numéros de rôles 16, 21, 26, 41, 51.

1982 - 1982